



COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 10 Mai 2022

Mairie de Cadalen

Présents : Sébastien BRAYLE, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Peggy AMALBERT, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Martine GRANET, Philippe COUDERC, Gérard ASSEMAT Denise STEVENSON, Amandine MERCADIER, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL

Absents Représentés : Monique CORBIERE-FAUVEL par Peggy AMALBERT, Guy BARDET par Jérôme MAGRE, Céline VERGE par Géraldine NOEL, Jean-Michel DOYEN par Sébastien BRAYLE

Excusés : Sandrine CARAMELLI, Pierre RUTKOWSKI

Secrétaire de Séance: Christian DAVALAN

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Christian DAVALAN se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Relevé des décisions du Maire

Décision du 09 mai 2022 : projet de modification pour demande d'avis conforme du comptable de la délibération n° 03/2017 en date du 27/02/2017 portant création d'une régie de recettes sur les produits suivants : photocopies, pesées du poids public, location de la salle des fêtes et de la salle de réunions, tout produit ou vente décidée par le conseil municipal afin de proposer, uniquement pour le pont bascule, le moyen de paiement par carte bancaire.

1. Choix Emprunt Traverse du village

Article 1 : La collectivité de CADALEN contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Type de financement : Prêt à taux fixe Montant : 1 000 000.00 €

Durée de l'emprunt : 240 mois dont 24 mois d'anticipation Taux fixe : 1.67 %

Périodicité : mensuelle Echéances constantes

Frais de dossier : 1 200.00 €

Débloccage : Possibilité de débloccage par tranches pendant 24 mois. Un 1er tirage devra intervenir dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat.

Article 1 : La collectivité de CADALEN s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 2 : La collectivité de CADALEN s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 3 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Sébastien BRAYLÉ, maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le droit à monsieur le Maire de contracter ce prêt dans les conditions près citées.

2. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle :

- L'inauguration sur site, du pavillon de la nature le 21 mai à 11H.
- Les dates des élections législatives, le 12 et 19 juin.

Monsieur le Maire informe :

- Du choix, par l'Agglomération, de l'entreprise Prismaflex international pour la fourniture du panneau lumineux d'informations, au titre du marché groupé.
- Que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est toujours visible sur le site de l'Agglomération mais que la consultation publique est terminée depuis le 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36

Le Maire

Sébastien BRAYLE

A blue ink signature of Sébastien Braylé, consisting of a stylized, cursive script.

Le Secrétaire

Christian DAVALAN

A blue ink signature of Christian Davalan, consisting of a stylized, cursive script.